

PROSPECTUS
DE LA
REVUE de LEGISLATION
ET DE
JURISPRUDENCE.

—000—
REDACTEURS :

A Montréal, { MM. LOUIS O. LE TOURNEUX
et JOSEPH U. BEAUDRY.
RÉDACTEURS-CORRESPONDANTS.
A Québec, MM. Lelièvre et Angers.

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la Législation et la Jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de loix anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain ces règles, qui doivent le guider dans l'examen des questions soumises à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. Il pourrait trouver dans des compte-rendus (*rapports*) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers bien des difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'uniformité de notre jurisprudence, caractères qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme d'Affaires de tous les Etats.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, ils doivent comprendre que nous ne pouvons seul en porter tout le poids. Dans un pays comme le nôtre, une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir qu'par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc aux M.M. du Barreau; Ils nous doivent tous et chacun leur collaboration à une œuvre qui a pour but le bien de tous.

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le Barreau, ces bons rapports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flattons qu'il appréciera à la valeur d'un œuvre d'une utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 48 pages gr. octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons auraient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année 12 livraisons formant 5 à 600 pages de matières.

Nous admettrons dans la Revue des Articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 1er Octobre prochain.

LOUIS O. LETOURNEUX,
Directeur-Gérant,
Propriétaire.

LETTRES D'ADHESION ET DE COLLABORATION.

A LOUIS O. LETOURNEUX, ECR. }
AVOCAT, &c. }

MONSIEUR,

Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général. Autant que nos loisirs nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vives.

Montréal, }
Août 1841, }

Nous sommes, Monsieur,
avec considération,
Vos confrères,

Charles Mondelet,	A. N. Morin,
L. H. LaFontaine,	W. C. Meredith.
Sabrevois De Bleury,	H. Taylor,
T. Peltier,	P. Moreau,
C. S. Cherrier,	D. E. Papineau,
F. G. Johnson,	John Rose,
A. Buchanan,	A. Robertson,
N. Dumas,	F. Griffin,
Robt. MacKay,	L. V. Sicotte,
Joseph Bourret,	G. E. Cartier,
Lewis T. Drummond,	R. A. R. Hubert,
George DeBoucherville,	J. F. Pelletier,
A. A. Dorion,	Frederick T. Hall.
L. J. A. Papineau,	James Armstrong,
James Smith,	R. S. M. Bouchette,
S. C. Monk,	W. M. B. Hartley,
L. A. Olivier,	Rouer Roy,
A. Cross,	Guillaume Lévesque,
S. Bethune,	Robert Easton,
C. S. Burroughs,	J. M. Lamothe,
G. W. Wicksteed,	L. A. Leblanc,
J. Bleakley,	H. A. Andrews,
James Connolly.	

QUÉBEC, 3 septembre, 1845.

A Louis-O. LeTourneux, écr., }
Avocat, &c. }

MONSIEUR,

Le projet que vous avez formé de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence peut avoir de si utiles résultats pour notre société, que c'est avec plaisir que nous nous empressons de joindre notre adhésion et notre collaboration à celle des membres du Barreau de Montréal.

Nous sommes, Monsieur,
Avec considération,
Vos confrères.

H. Black,	E. Caron,
E. Duval,	C. Delagrave,
E. L. Montizambert,	L. A. Cannon,
Wm. McTavish,	C. Allyn,
J. B. Parkin,	F. R. Angers,
F. X. Rhéaume,	Hambly F. Cairns,
S. Lelièvre,	A. Stuart,
P. O. Chauvean,	F. M. Derome.
M. Tardiff est nommé agent à Québec pour les deux Revues.	

N. B.—Les Journaux de la Province qui reproduiront ce Prospectus pendant trois mois auront droit à un exemplaire de la Revue de Législation et de Jurisprudence.

Revue de législation et de jurisprudence.

LE soussigné donne avis aux souscripteurs et collaborateurs à la Revue de Législation et de Jurisprudence, que MM. LELIÈVRE ET ANGERS, avocats, sont les Rédacteurs-Correspondants de la Revue, à Québec, et qu'ils recevront et nous feront parvenir à Montréal, tous manuscrits destinés à la publication.
L. O. LETOURNEUX.

Montréal, 19 septembre 1845.

À LOUER Une MAISON confortable, faisant l'encoignure des Rues Craig et St. Dominique—

Il y a bains, fourneaux et cabinet d'aisance.

—Aussi—
Deux Magasins, ou Etudes.

S'adresser à
P. MOREAU.

7 juin.

Bureaux à louer.

UN appartement consistant en trois chambres spacieuses dans la maison vis-à-vis l'hôtel du Canada.

S'adresser à

LOUIS O. LETOURNEUX.

Montréal, 4 oct. 1845.

BUREAU D'AGENCE.

LE Soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il est prêt à se charger, à son bureau No. 31, rue St. Gabriel, de toutes les affaires, que voudront bien lui confier les personnes qui ne peuvent les gérer elles-mêmes, pour cause d'absence, de maladie, ou autre. Il agira comme Syndic dans les faillites, comme arbitre, &c. &c.
27 sept. P. L. LE TOURNEUX.

ÉCOLE COMMERCIALE,
A 10s. PAR MOIS.

À dater du 7 du courant, tous les soirs, excepté les dimanches et fêtes, de 5½ heures à 8½ heures, dans la Classe No. 3, de la Grande Ecole des Frères; (entrée: Rue Vitruv., No. 1.) avec l'autorisation du Séminaire, je donnerai à la jeunesse Canadienne française, un COURS d'Anglais, de Calcul Usuel, de Tenue des Livres, etc., etc., proportionné à la force et aux désirs des élèves et des parents, chez lesquels je pourrai donner aussi des leçons particulières de plusieurs langues et autres branches d'instruction.

H. L. SHARING,
de Londres.

3 juillet.

O BEAUCHEMIN,
RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

DR. D'ORSONNENS.

SECONDE porte à gauche sur la rue St. Louis, à son encoignure avec la rue Sanguinet.

CHARLES DE BOUCHERVILLE,
Docteur en Médecine,
RUE SANGUINET, No. 25.
FAUBOURG ST. LAURENT.

L. BOYER,
DOCTEUR EN MÉDECINE,
34 Rue St. Denis.

CHS. J. COURSOL,
Avocat,
Coin des Rues Ste. Thérèse et Ste. Thérèse.

LE DOCTEUR VALLÉE,
No. 2.
Grande Rue St. Jacques.

VIS-À-VIS LA BANQUE DE MONTREAL

A VENDRE
A CE BUREAU,
Le premier volume de la
REVUE CANADIENNE,
élégamment relié,
Prix 15 chelins.

M. Tardiff est chargé de l'agence de la Revue de Législation et de Jurisprudence et de la Revue Canadienne, à Québec.

LA REVUE CANADIENNE paraît le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

On s'abonne à la Revue Canadienne, au bureau du journal, no. 7 rue St-Nicolas, ou aux bureaux du Rédacteur-en-chef, no. 31 rue St-Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, de Mme. St-Julien; et chez MM. Fabre et Cie., et C.P. Leprohon. Libraires de cette ville.

Un an 20 chelins.

Six mois 10 ..

Trois mois 5 ..

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en chef et Propriétaire.

MONTREAL.

IMPRIME PAR LOVELL ET GIBSON.